

# RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

*xvi<sup>e</sup> Colloque international de l'Aidelf  
Université de Genève, 21-24 juin 2010*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

# Aspects financiers des relations intergénérationnelles.

## Remarques introductives et pistes prospectives

---

**Philippe WANNER**  
Université de Genève

### Introduction

Les changements démographiques et sociétaux observés au cours de la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle remettent en question les modèles traditionnels des relations intergénérationnelles, tant en Europe que dans le reste du Monde. Ainsi, l'allongement de la durée de vie, les modèles familiaux émergents – autant au Nord qu'au Sud – l'amélioration générale de l'état de santé des générations arrivant à la retraite, la baisse de la natalité et l'accroissement de l'âge moyen à la naissance, ou encore les flux migratoires en accroissement constant, concernent désormais une majorité sinon la quasi-totalité des pays du Monde. À ces transformations démographiques on peut ajouter d'autres changements spécifiques à quelques régions, tels que les transformations familiales au Maghreb et dans quelques pays asiatiques (où l'on est passé d'une génération à l'autre de familles à 6 ou 7 enfants en moyenne à des familles à 2 enfants) ou les effets de la politique chinoise d'un enfant par couple, qui a créé un renversement de la pyramide des âges et généré le phénomène des familles aux effectifs décroissants (le modèle 4 grands-parents – 2 parents – 1 enfant). Un renversement de la pyramide des âges qui apparaît d'ailleurs aussi au Japon et en Italie, et qui bouleverse le fonctionnement des familles.

Dans ce contexte de profondes mutations démographiques, les solidarités familiales et intergénérationnelles vivent bien sûr d'importantes adaptations et sont parfois soumises à rude épreuve. Les familles deviennent en effet de plus petite taille, les générations successives se rétrécissent, et les distances géographiques s'accroissent fréquemment entre parents et enfants ou entre membres d'une même fratrie. Les ménages de trois générations disparaissent progressivement, tandis que ceux composés d'une seule génération augmentent. Dans le même temps, un enfant qui naît aujourd'hui en Europe connaîtra en règle générale non seulement ses parents, mais aussi trois ou quatre de ses grands-parents et dans un cas sur deux un ou plusieurs de ses arrière-grands-parents. Dans la mesure où cet enfant donne lui-même naissance à une descendance, il vivra en outre simultanément avec ses enfants, ses petits-enfants voire ses arrières-petits enfants. La longévité accrue conduit pour un individu européen à côtoyer cinq, voire six générations différentes, ascendantes ou descendantes. En outre, la durée de vie passée simultanément avec ses ascendants ou ses descendants s'accroît, puisque le décès des parents se produit à un âge progressivement plus tardif (Pierrard, 2010).

Les générations qui vivent simultanément cachent cependant une autre réalité. Une part croissante de femmes et d'hommes arrivent progressivement aux âges de la retraite sans avoir donné naissance à des enfants : l'infécondité concerne en Suisse une femme sur six de la génération 1950-54, et cette proportion est plus importante encore parmi les femmes de niveau de formation tertiaire (une femme sur trois environ). La proportion d'hommes dans la même situation est similaire. Ces adultes sans descendance, qui appartiennent par ailleurs aux générations à fratrie étroite, risquent de se retrouver sans support familial en fin de vie, faisant craindre des situations d'isolement ou de solitude.

Si les changements démographiques, en particulier l'accroissement de la longévité, jouent un rôle essentiel sur les solidarités familiales, les modifications des aspirations individuelles interviennent également. Ainsi, l'intégration progressive des femmes sur le marché du travail entre en opposition à leur rôle traditionnel de soignantes. L'insertion professionnelle des

*Relations intergénérationnelles, Enjeux démographiques*, Actes du XVIème colloque de l'AIDELF,  
Genève 21-24 Juin 2010, Association Internationale des Démographes de Langue Française, ISBN : 978-2-9521220-3-0

femmes est fréquemment évoquée comme explication à la baisse de la fécondité, et nombreux sont les pays ayant mis en place des politiques de conciliation des rôles. Cependant, les femmes avaient aussi, traditionnellement, pour rôle de s'occuper des parents âgés. Bien que toujours existant, ce rôle se modifie, et l'organisation des échanges entre générations devient de plus en plus complexe, marqué par la distance et le manque de temps. Ceci est vrai autant d'un point de vue des échanges informels que des échanges économiques, ce dernier point nous intéressant particulièrement dans cette communication. Ainsi, dans cette communication introductive, nous nous référons au cas de la Suisse pour présenter quelques dimensions économiques des relations entre générations dans un contexte de mutations démographiques. En particulier, cette communication décrit les transferts privés et publics entre générations et discute des défis actuels liés à ces transferts dans une période de mutations démographiques.

## 1. Les transferts privés

Les transferts économiques ou financiers entre générations, dans les pays industrialisés, prennent des formes différentes. Certains transferts sont organisés à l'échelle étatique (transferts publics, cf. section suivante), d'autres se décident au niveau du ménage ou de la famille (transferts privés).

Les héritages et les dons constituent l'essentiel des transferts privés : généralement (mais pas de manière systématique<sup>1</sup>), ces transferts « descendent » d'une génération à l'autre. Les héritages en Suisse représentent chaque année un montant proche de 30 milliards de francs (20 milliards d'Euros, Stutz *et al.*, 2007), une partie étant représentée par des biens immobiliers ou des activités économiques. Un montant considérable, équivalent à 3 000 Euros annuels par habitant.

L'accroissement de la durée de vie mentionnée ci-dessus a cependant conduit à une situation où de plus en plus d'héritages reviennent à des personnes déjà retraitées ou en fin de vie active, alors que dans le passé, ils étaient au bénéfice de jeunes actifs. Ainsi, 17% des sommes héritées en Suisse reviennent à des personnes âgées de 75 ans et plus (souvent les conjoints du défunt), et 45% au profit des 55-74 ans (Stutz *et al.*, 2007). Ces proportions devraient s'accroître encore au cours des prochaines années au détriment des enfants et des jeunes actifs, qui perçoivent aujourd'hui 38% des sommes léguées. Ainsi, le patrimoine et la fortune restent aux mains des générations les plus âgées, et servent de moins en moins à fonder une famille ou à créer une entreprise. Des données suisses montrent que la majorité de la fortune détenue par les particuliers se concentre auprès des personnes âgées de 65 ans et plus (Wanner et Gabadinho, 2008).

Parmi les donations informelles et privées, les transferts de fonds des migrants (« remittances ») deviennent prépondérants. Ils ne concernent pas seulement les pays du Sud, mais également d'une manière croissante les pays industrialisés. La Suisse percevrait selon la Banque Mondiale près de 2 milliards de dollars (et la France 13 milliards) de l'étranger (Banque Mondiale, 2010). Ces montants représentent des biens ou des flux financiers rapatriés par les expatriés (10% des Suisses vivent à l'étranger contre 3% des Français – François-Poncet, 1999), soit régulièrement, soit au moment de leur retour dans leur pays d'origine. Tous les transferts de fonds ne sont pas des donations (le donateur et le récepteur peuvent être la même personne, ce qui est fréquent dans les pays industrialisés), et la part de ceux-ci qui vont à des membres de la famille n'est pas connue avec exactitude. Contrairement aux héritages, les transferts de fonds au sein de la famille peuvent autant concerner les parents (donation ascendante) que les enfants (donation descendante).

---

<sup>1</sup> Légalement, les parents du défunt sont héritiers au même titre que les enfants.

## 2. Les transferts publics

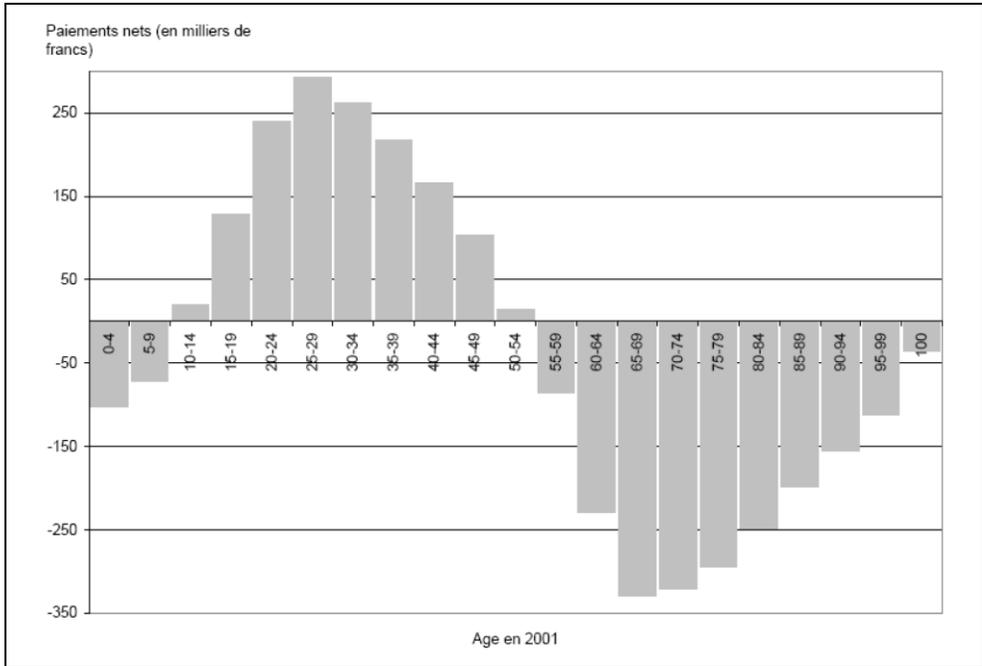
Si l'on distingue, d'une manière simplifiée, trois générations (les enfants, les actifs et les aînés), on se rend compte à la lecture des comptes nationaux des pays industrialisés que les transferts publics vont principalement en direction des enfants (c'est le cas, par exemple, des allocations de naissance, des bourses d'étude, du subventionnement de certaines dépenses d'éducation) et en direction des aînés (par exemple, les retraites publiques ou les soins de santé, financés par l'ensemble de la collectivité). En règle générale, les actifs ne bénéficient pas de prestations provenant directement d'autres générations. Certaines prestations publiques sont bien entendu versées à des membres de la génération des actifs, comme par exemple des assurances invalidité ou des aides sociales, mais il s'agit généralement de redistributions que l'on peut qualifier d'intra-générationnelles puisque ce sont également en premier lieu des actifs qui cotisent à ces prestations. En revanche, ce groupe intermédiaire fournit la principale contribution aux transferts financiers intergénérationnels, de par les cotisations sociales prélevées du salaire et les impôts.

La situation du moment, avec des générations bénéficiant et d'autres contribuant aux transferts financiers, ne permet pas d'apprécier correctement l'équité des transferts entre génération. Par équité intergénérationnelle – un terme issu du domaine du développement durable –, on entend une redistribution qui serait juste ou équitable à l'échelle des générations. Pour être équitables, les redistributions publiques devraient ainsi être organisées de manière à ce qu'en fin de vie, chaque génération reçoive autant qu'elle a dépensé. Dans le cas contraire, certaines générations sont débitrices d'autres générations, et la situation devient inégale.

Le caractère équitable des transferts financiers intergénérationnels publics est difficile à considérer avec exactitude, car pour cela il est nécessaire de disposer d'une approche sur le long terme, visant à estimer les contributions respectives de chaque génération et les différents transferts dont ces mêmes générations bénéficient. Cependant, cette question trouve un intérêt émergent avec le vieillissement de la population et la longévité accrue, qui mettent à mal le système des retraites dans les pays industrialisés. Une crainte est à ce propos que les actifs actuels contribuent plus qu'ils ne recevront lorsqu'ils seront âgés.

Ainsi, différents exercices de comptabilité intergénérationnelle ont été effectués au cours des dernières décennies, d'abord dans les pays anglo-saxons (cf., par exemple, Hanson et Stuart, 1989 ; Auerbach and *al.*, 1991, cité par Legros, 2002), puis plus récemment en Europe. Ces exercices économiques, issus des données des comptes nationaux, présentent différentes limites méthodologiques, et les hypothèses de construction peuvent être variées, rendant la discussion des résultats parfois complexe. Une étude effectuée en Suisse en 2004 montre ainsi que les paiements nets calculés jusqu'à la fin de la vie des générations aujourd'hui actives sont positifs, ce qui revient à dire que ces générations, nées après 1950, paieront plus qu'elles ne recevront. Par contre, les générations plus âgées recevront plus qu'elles ne paient actuellement (graphique 1 ; cf. Borgmann et Raffelhüschen, 2004). Cependant, ce calcul ne tient pas compte des contributions précédant l'année sous étude, les données rétrospectives faisant défaut et par conséquent les résultats obtenus ne peuvent pas être interprétés dans une optique générationnelle. Différents développements sont donc nécessaires afin de disposer d'un outil permettant de mesurer précisément les contributions respectives des générations successives et de vérifier si le principe d'équité est respecté.

GRAPHIQUE 1 : PAIEMENT NET DES DIFFÉRENTES GÉNÉRATIONS, SUISSE 2001.



Source : Borgmann et Raffelhüschen (2004).

### 3. Transferts intergénérationnels, pauvreté et inégalités sociales

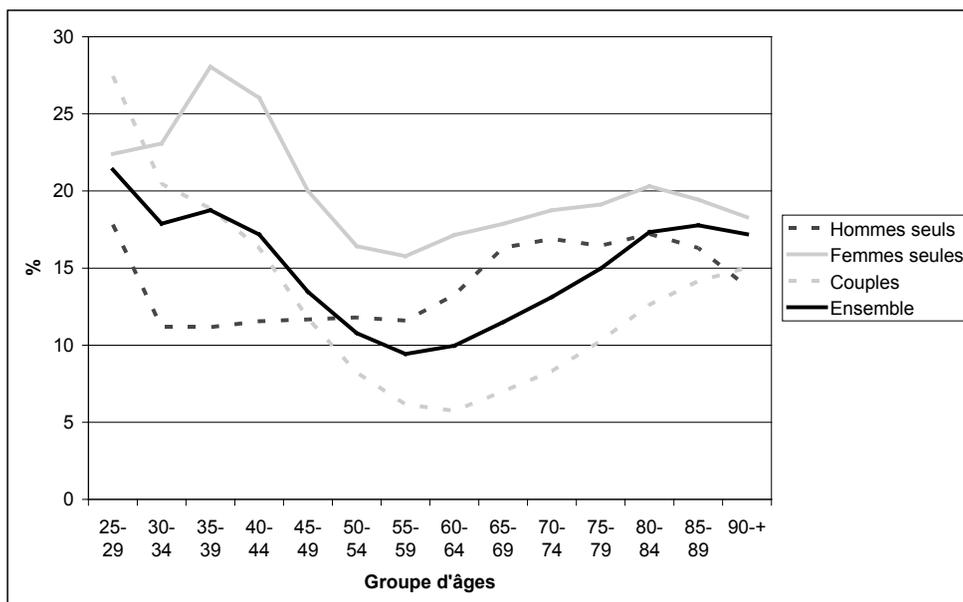
Même s'ils reposent sur des principes équitables, les échanges entre générations peuvent créer, maintenir ou accroître des inégalités au sein de la société. Par exemple, les dons entre membres d'une même famille ou les héritages ne contribuent pas à la réduction des inégalités sociales, car ces transferts ne concernent pas l'ensemble de la population. Selon Stutz et *al.* (2007), un tiers de la population n'hérite pas, tandis que les 10% les plus aisés se partagent trois quarts du volume financier des héritages (et 50% se partagent 2% du volume). La même étude montre que des facteurs tels qu'un niveau élevé de formation interviennent sur la probabilité d'hériter : l'héritage concerne la classe la plus aisée des Suisses et conduit pour cette raison au maintien des inégalités entre groupes sociaux.

Les échanges intergénérationnels peuvent parfois même être financièrement invalidants. Une étude effectuée en Suisse montre que la présence d'un enfant ou d'un parent malade, au chômage, en situation de rupture, peut représenter un risque pour une personne de se retrouver soi-même dans une situation de pauvreté, en raison de l'aide apportée au membre de la famille dans le besoin (Pro Senectute, 2009). Il y a dès lors diffusion possible de la précarité de vie suite à des échanges financiers.

Dans une optique historique, les transferts entre générations et plus particulièrement les transferts publics ont contribué à la réduction de la pauvreté des personnes âgées. Alors que la vieillesse était au cours de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle souvent associée à un état de pauvreté, aujourd'hui, les systèmes de retraite dans les pays industrialisés assurent à une majorité de retraités l'accès à un revenu correspondant au moins au minimum de base. Plus encore, les retraités semblent aujourd'hui dans une situation financière plutôt privilégiée, ainsi que l'indique le graphique suivant présentant les taux de précarité financière des différentes

générations en Suisse en 2003. La pauvreté s'est par contre installée durablement auprès des ménages âgés de moins de 40 ans, et plus particulièrement parmi les familles monoparentales ou nombreuses. Le système social suisse, s'il a permis de protéger les personnes âgées, n'a pas encore réussi à traiter la pauvreté liée aux événements familiaux. Or, il est paradoxal de noter que ce sont les classes d'âges comptant la part la plus importante de personnes pauvres qui contribuent le plus aux transferts publics.

GRAPHIQUE 2 : PROPORTION DE PERSONNES PRÉSENTANT DE FAIBLES RESSOURCES FINANCIÈRES, PAR CLASSE D'ÂGE, SUISSE, 2003.



Source : Wanner et Gabadinho, 2008. Calculs effectués à partir de registres fiscaux.

#### 4. Pistes prospectives pour l'analyse démographique des relations intergénérationnelles

Dans un monde en mutation, au Sud comme au Nord, de nouvelles situations démographiques émergent. Le chômage et la pauvreté sont par ailleurs des réalités économiques du début du 21<sup>ème</sup> siècle. Dans ce contexte, les solidarités intergénérationnelles publiques ou privées, plus que jamais, sont indispensables. Elles jouent aujourd'hui un rôle essentiel dans la prise en charge des enfants et des personnes dépendantes (transferts d'aides pratiques), et dans la lutte contre la pauvreté (transferts financiers).

L'analyse de ces solidarités et transferts organisés autour d'échanges pratiques, émotionnels ou financiers est indispensable. Elle doit être menée en tenant compte de la réalité démographique et sociale. Les politiques sociales reposant sur les transferts financiers devraient également être formulées en tenant compte de la réalité de la société et des tendances démographiques, sans quoi elles peuvent aboutir à des situations inévitables en termes générationnels ou à l'échelle des groupes formant la population. À ce propos, en vue de réduire efficacement les inégalités sociales, les échanges intergénérationnels publics ne sont pas suffisants : ils devraient être accompagnés de transferts financiers au sein des générations, et plus particulièrement entre classes aisées et classes précarisées.

Les réformes des retraites menées actuellement dans les pays industrialisés représentent l'occasion de revoir fondamentalement les transferts intergénérationnels publics à la lumière de la réalité démographique et sociale contemporaine. Dans ce contexte, le colloque de Genève et les nombreuses communications qui y seront présentées pourront fournir la matière à une réflexion approfondie sur les solidarités intergénérationnelles au 21<sup>ème</sup> siècle.

## BIBLIOGRAPHIE

- AUERBACH A.J., GORKALE J., KOTLIKOFF L.J. (1991), Generation Accounts. A meaningful alternative to deficit accounting. In Bradford D. (ed. Tax Policy and the Economy, Cambridge : Nber and MIT Press, 55-110.
- BANQUE MONDIALE (2010).  
<http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTDECPROSPECTS/0,,contentMDK:21154867~pagePK:64165401~piPK:64165026~theSitePK:476883,00.html>  
 (Consulté le 24 juillet 2010).
- BORGMANN C., RAFFELHÜSCHEN B. (2004), Zur Entwicklung der Nachhaltigkeit der schweizerischen Fiskal - und Sozialpolitik : Generationenbilanzen 1995 - 2001, SECO, Bern.
- FRANÇOIS-PONCET J. (1999), La fuite des cerveaux, mythe ou réalité ? Rapport du Sénat français, <http://www.senat.fr/rap/r99-388/r99-388.html> (consulté le 24 juillet 2010).
- HANSON I., STUART G. (1989), Social Security as trade among living generations. American Economic Review, December, 1982-1985.
- LEGROS F. (2002) Huit approches des transferts intergénérationnels, Revue Économique, 53 (4), 711-718
- PIERRARD A. (2010), Évolution du calendrier de l'expérience de la mort au sein de la famille. Démographie et société, Document de travail, août 2010, Louvain-la-Neuve.
- PRO SENECTUTE (2009), Vivre avec peu de moyens, la pauvreté des personnes âgées en Suisse. Zurich. Ed. Pro Senectute, 104 p.
- STUTZ H., BAUER T., SCHMUGGE S. (2007), Hériter en Suisse. Ruegger, Coire-Zurich 2007.
- WANNER P., GABADINHO A. (2008), La situation économique des actifs et des retraités. Berne : OFAS.